



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉLIBÉRATION N°D20240528_04**

AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Date du Conseil Municipal : 28 mai 2024
Date de convocation : 21 mai 2024

Nombre de conseillers en exercice : 56
Nombre de présents : 29
Nombre de représentés par pouvoir : 5
Nombre de votants : 34
Nombre d'absents : 22

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de MESNIL-EN-OUCHÉ, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de La Barre-en-Ouche sous la présidence de M. Jean-Louis MADELON, Maire.

Présents : BACKX Olivier, BAERT Olivier, BERTHE Claude, BERTRE Domic, BLEROT Damien, CARPENTIER Corinne, DRAPPIER Michèle, DRIEUX Noël, DUVOUX Dominique, FAUCHE Gérard, FUCHÉ Fabienne, GUERIN Jennifer, LEFEBVRE Pascal, LEMONNIER Stéphane, LEVILLAIN Sébastien, LOISEAU Denis, MADELON Jean-Louis, MICHEL John, MONNIER Christelle, MULOT Marie-France, PENNAUX Mélanie, PICCOT Paul, PREVOST Jean-Jacques, RAFFRAY François, SAMAIN Viviane, THIBOUT Véronique, VANDOOREN Bernard, VANDOOREN Mathieu, VIAL Sylvie.

Représentés par pouvoir : BALMES Marie-Rose (à Sylvie VIAL), BRONCQUART Marcel (à Bernard VANDOOREN), DORGERE François (à John MICHEL), GOULLEY Martine (à Véronique THIBOUT), PROFIT Jean-François (à Christelle MONNIER).

Absents et excusés : ADELIN Jean-Michel, BASTIEN Nathalie, BEAUVOIS Sophie, BRARD Aurélie, BURDET Blandine, CLUZEAU Sébastien, COURTOUX Thomas, DESNOS François, DOISNEL-MARYE Virginie, FISCHER Jessica, GOUPIL Aurore, HOARAU Hélène, JOUAN Christèle, LAINÉ Christelle, LECOMTE Alexis, LEROUGE-HAMELET Nelly, MÉRIMÉE Bruno, MÉRIMÉE Maxime, PATOUREAUX Laurette, PEREIRA Héloïse, PREYRE Françoise, TAVERNIER Sophie.

Secrétaire de séance : FAUCHE Gérard.

Le Conseil Municipal,

- Après avoir entendu le rapport de M. le Maire,

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant :

- Que par délibération en date du 30 janvier 2024, le Conseil Communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat ;
- Que l'avis du Conseil Municipal sur ce projet est nécessaire dans un délai de deux mois à compter du 2 avril 2024, date de réception par la Commune de ce dernier ;
- Que, passé ce délai, l'avis sera considéré comme favorable ;

Décide : à l'unanimité (34 voix pour – 0 contre – 0 abstention) :

- De rendre un avis favorable à ce projet de Programme Local de l'Habitat.

Pour extrait certifié exact,
Le Maire,

Jean-Louis MADELON



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.